

Limites et restrictions budgétaires

- Il est interdit demander de l'argent pour un montant déjà engagé.
- Toute dépenses couvertes par une autre bourse ou source financement ne peut être incluse dans votre demande de financement.
- Toute dépenses déjà encourues avant l'acceptation de votre demande de financement ne pourra être remboursées.

Remboursement

Toutes dépenses non utilisées à la fin du programme devront être remboursées en totalité par un virement Interac dans un délai de 7 jours ouvrables.

Guide d'approvisionnement durable

Chantiers jeunesse favorise les achats de façons éthique, équitable et soucieux de l'environnement. Afin de vous aider à faire vos choix de fournisseurs de bien et services, nous vous invitons à vous référer à notre [guide d'approvisionnement durable](#)

Plan de contributeurs

Afin de pérenniser votre projet sur le long terme, nous vous inviterons à rechercher des contributeurs pour votre projet. Cela peut se traduire en commanditaires, en organismes partenaires, en don de service professionnel ou en bénévoles. Chantiers jeunesse vous invite à réfléchir à vos contributeurs potentiels dès l'initiation de votre projet afin d'utiliser votre financement sur des dépenses essentiels.

Planification des dépenses

Lors de la planification du budget de ton projet de chantier accélérateur d'impact social, tu dois respecter les limites et restrictions suivantes :

Aucune catégorie de dépenses ne peut dépasser 25% du financement total demandé.

Ex : Si mon budget total est de 2000\$, et mes dépenses proviennent de 4 catégories de dépenses, je peux dépenser un montant maximum de 500\$ dans chacune dans ces catégories.

Pour les achats de plus de 200\$:

Vous devez faire au moins deux demandes de soumission et envoyer les preuves à votre personne agente de projet. Notez que vous pouvez choisir le meilleur rapport qualité-prix OU justifier le choix s'il répond mieux à vos besoins.

Pour les achats de plus de 250\$:

Si vous faites l'achat d'un équipement valant plus de 250\$, vous devez prévoir faire un don de l'équipement à un OBNL de votre choix "Donner au suivant" et fournir les coordonnées de l'organisation bénéficiaire;

OU

Démontrer comment cet achat sera utilisé à long terme pour votre initiative.



Les catégories de dépenses sont séparées comme suit :

1. Location d'emplacement, de salles ou d'espaces
2. Frais de participation (colloques, kiosques, conférences, formations, etc.)
3. Hébergement
4. Nourriture
5. Frais de déplacement
6. Honoraires professionnels
7. Matériel spécialisé (audiovisuel, électronique, informatique, etc.)
8. Location de matériel spécialisé (audiovisuel, électronique, informatique, etc.)
9. Matériel divers (construction, décor, équipement, création artistique, etc.)
10. Outils (construction, fabrication, création, etc.)
11. Matériel de bureau (papeterie, crayons, agendas, etc.)
12. Livres, guides et logiciels informatiques
13. Impressions (cartes d'affaires, dépliants, affiches, etc.)
14. Frais postaux (timbres, colis, etc.)
15. Téléphone (cartes d'appels, etc.)
16. Frais d'abonnements virtuels (site web, Zoom, MailChimp, Mentimeter, Canva, etc.)
17. Publicité traditionnelle et promotion en ligne (réseaux sociaux, etc.)
18. Objets promotionnels et produits dérivés (prix de participation, attentions spéciales, etc.)*

Voici les restrictions spécifiques concernant les catégories suivantes:

Frais de déplacement

Nous privilégions les déplacements par transport actif et collectif (autobus, covoiturage) Si votre véhicule doit être utilisé, nous remboursons le kilométrage à défaut de 0,61\$/km avec preuve du déplacement.

Honoraires professionnels

Les honoraires et les paiements de services professionnels ne peuvent pas être payés aux personnes volontaires portant le projet ou à toute autre personne recevant une bourse de Chantiers jeunesse. *Des exceptions peuvent être faites pour les personnes de communautés autochtones et de régions éloignées. Une facture doit être remise décrivant le service rendu pour le projet, le taux horaire et le nombre d'heures effectuées. Si des services professionnels sont offerts gratuitement ou à prix réduit, on vous invite à comptabiliser ces dons de service dans votre rapport de contributions.

Matériel spécialisé (audiovisuel, électronique, informatique, etc.)

Montant global MAXIMAL de 20% du budget pour cette catégorie de dépenses. Pour un item valant plus de 250\$, il sera rembourser à une hauteur maximale de 250\$

Objets promotionnels et produits dérivés

Si vous créer des objets promotionnels pour votre projet (poster, chandails, etc.) et pour tout affichage (réseaux sociaux, site web) vous devez afficher le logo de Chantiers jeunesse et crédité la source de financement de Chantiers jeunesse et Services Jeunesse Canada.

Le montant maximal pour une carte-cadeau est de 25 \$ par bénéficiaire.

Critères d'admissibilité

Éligibilité des volontaires

- Être âgé.e entre 15 et 30 ans;
- être citoyen.ne canadien.ne, résident.e permanent.e ou réfugié.e;
- avoir complété un programme reconnu de Service Jeunesse Canada (une preuve sera demandée);
- s'engager à participer aux événements formatifs et à remettre tous les livrables durant les six mois du programme.

Éligibilité du projet

- Le projet doit:
- Se faire de façon bénévole et avoir un impact social;
 - être complété dans un délai de 6 mois (des exceptions peuvent s'appliquer);
 - tenir ses activités et avoir ses retombées au Canada;
 - offrir gratuitement les activités et les services développés durant la durée du programme;
 - utiliser le financement exclusivement pour la réalisation des activités du projet. Les achats doivent être faits conformément à notre guide d'approvisionnement durable.

Le projet n'est pas éligible si :

- Le financement est utilisé à des fins commerciales (générer des profits) ou pour l'organisation d'une collecte de fonds de toute nature;
- Il impose au public de payer un droit d'entrée ou de faire un don lors de sa participation au projet;
- Le financement est utilisé pour payer des honoraires ou un service professionnel à des membres de l'équipe travaillant sur le projet ou à d'autres volontaires ayant un projet financé par Chantiers jeunesse. Des exceptions sont possibles pour les communautés autochtones et en régions éloignées;
- Le budget du projet ne respecte pas les limites établies par catégories budgétaires du programme;
- Il comporte une activité politique partisane telle que le soutien d'un.e candidat.e ou d'un parti politique;
- Il ne respecte pas les droits individuels existants au Canada, y compris les valeurs qui sous-tendent la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que d'autres droits, notamment des droits en matière de reproduction et du droit de ne pas subir de discrimination fondée sur le genre, la religion, la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre.

Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

1. Pré-sélection:

Une première sélection sera faite à la réception des formulaires d'application. Les candidatures seront analysées selon les critères d'éligibilité de la personne volontaire et du projet.

2. Sélection finale:

Une seconde sélection aura lieu pour valider les projets.

Parcours incubateur (jusqu'à 3000\$)

Nous sélectionnons les projets en se basant sur:

- L'impact potentiel du projet sur la communauté;
- le développement potentiel des compétences de la personne portant de projet.

L'équipe de Chantiers jeunesse sera attentive au:

- Niveau d'engagement et de motivation de la personne volontaire à participer au programme;
- niveau de compréhension du besoin ou de la problématique visée par le projet;
- lien avec la communauté visée par le projet;
- potentiel d'impact social et environnemental sur la communauté.

Parcours accélérateur (jusqu'à 5000\$)

Nous sélectionnons les projets en se basant sur:

- L'impact préexistant du projet sur la communauté;
- le potentiel de l'évolution du projet à long terme;
- la portée de l'impact à long terme sur la communauté et la personne porteuse de projet;
- le développement potentiel des compétences de la personne portant le projet.

L'équipe de Chantiers jeunesse sera attentive au:

- Niveau d'engagement et motivation de la personne volontaire à participer au programme;
- niveau de compréhension du besoin ou de la problématique visée par le projet;
- lien avec la communauté visée par le projet;
- potentiel d'impact social et environnemental sur la communauté.

Équité à la sélection

Nous encourageons les candidatures des personnes provenant de groupes mal desservis.

Ceci inclut, mais ne se limite pas aux personnes issues d'un groupe racisé, autochtones, ayant un handicap, provenant de la communauté LGBTQIA2S+, nouvellement arrivées au Canada, provenant d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire ou provenant de régions éloignées.

Si vous avez besoin de soutien afin de remplir le formulaire d'application ou plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter directement: impact@cj.qc.ca